

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

REVISION TARIFS PUBLICS

- Décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2020 :

*** Cimetière**

- Concessions :

Durée trentenaire : 420 € par emplacement

Durée cinquantenaire : 930 € par emplacement

- Concessions pour inhumation des urnes funéraires :

Concession durée trentenaire : 165.00 €

Concession durée cinquantenaire : 360.00 €

- Concessions de cases du columbarium

Concession d'une durée de 15 ans : 420 € pour une case

Concession d'une durée de 30 ans : 930 € pour une case

*** Equipement Culturel**

PARTICULIERS

Utilisateurs	Salle	Cuisine	Fonctionnement
Germanois	183 €	102 €	120 €
Autres	344 €	140 €	120 €
"Vin d'honneur"	72 €	102 €	120 €
Entreprise commerciale germanoise	240 €	140 €	120 €
Entreprise commerciale autre que germanoise	380 €	140 €	120 €

ASSOCIATIONS

Utilisateurs	Salle	Cuisine	Fonctionnement
Sociétés germanoises 1ère manifestation	gratuite	gratuite	120 €
Sociétés germanoises A partir de la 2ème manifestation	183 €	102 €	120 €
Loto Belote Associations locales	61 €	102 €	120 €
Sociétés extérieures communes	200 €	102 €	120 €

*** Tarif de location des nappes**

Le tarif de location est fixé de 5.00 € par nappe prêtée.

*** Tarifs locations Salle de la Madeleine**

Réunion d'organismes privés :	180 €
Réunion d'associations lors de manifestation à but lucratif :	56 €
Réunion organisée par des particuliers :	70 €

Applique un tarif complémentaire de 60 € pour la période du 1er octobre au 30 avril pour les frais de chauffage.

*** Location Salle de Réunions du Foot**

Location à particuliers ou associations germanois : 45 € / utilisation

Location à particuliers ou associations non germanois : 70 € / utilisation

Supplément pour frais de chauffage de 30 € pour la période du 1er octobre au 30 avril.

*** Location salles de réunions Bâtiment Mairie**

Occupation d'une salle de la mairie dans un but lucratif : 35 € / journée

*** Tarifs des droits de place**

- Fixe les tarifs comme suit à compter du 1^{er} avril 2020 :

*** FOIRES ET MARCHES :**

- par banc simple de moins de 1.20 m de large..... = 0.45 € le ml

- par banc double de plus de 1.20 m de large = 0.80 € le ml

- Camion magasin..... = 0.80 € le ml

Une réduction de 50 % est consentie aux abonnés, payable par trimestre d'avance.

- Forfait camions outillage et articles ménagers..... = 55.00 €

*** FETES FORAINES**

- par jour de travail..... 0.50 €/m²

- avec un minimum de 15.00 €

Il est précisé que pour la fête patronale, il sera décompté au total 2 jours de travail.

*** BORNES ELECTRIQUES PL. DE L'HOTEL DE VILLE/PL. DU REVARIN**

- par journée d'utilisation..... 2.20 €.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Fixe les redevances pour occupation du domaine public à compter de l'année 2020 à 2.50 € / m².

APPEL A PARTENARIAT « HEBERGEMENTS TOURISTIQUES »

Demande au Conseil Départemental de la Loire d'accepter ce projet de réalisation d'une piscine de plein air à l'intérieur du camping municipal « La Pra » et sollicite à ce titre l'attribution d'une aide financière permettant à la commune de réaliser cet investissement.

DELIBERATION SE PRONONCANT SUR L'EXTINCTION DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Accepte l'extinction de créances irrécouvrables.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE AU SDIS - CONDITIONS D'AMORTISSEMENT

Décide que la durée d'amortissement de la subvention d'équipement de versée au SDIS de la Loire, d'un montant de 123 180 €, est fixée à dix années.

BUDGETS 2019 : DECISIONS MODIFICATIVES

Donne son accord pour des ajustements de crédits en vue de règlements aux budget général et budget assainissement 2019.

SORTIE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AMPLIVIA

De dénoncer la convention d'adhésion au groupement de commandes AMPLIVIA et demande une sortie du marché AMPLIVIA 2016, pour motif d'intérêt général.